



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : État et création des autorisations de programme et crédits de paiement – exercice 2024**

**N° 006.12.2024**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

#### Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON  
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-006122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Les autorisations de programme permettent d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité financière des opérations et de ne prévoir que les montants correspondants. Il s'agit de formaliser un engagement pluriannuel en accord avec le principe d'annualité du budget.

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement budgétaire et financier de la commune de Revel, les créations et révisions des autorisations de programmes sont présentées au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Cette révision traduit l'ensemble des mouvements affectant les autorisations de programme et leurs crédits de paiements.

Il est proposé de valider les montants des autorisations de programme actualisés :

Réhabilitation de la halle et du beffroi :

Le coût de l'opération actualisé s'élève à 2 665 900 € (+65 900 €). La répartition des crédits de paiements est révisée.

Autorisation de programme	2 665 900,00				
Crédits de paiements	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
	947,64	38 169,36	772 545,60	1 782 500,00	71 737,40

Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle (phases 1) :

La répartition des crédits de paiements est révisée.

Autorisation de programme	6 570 000,00						
Crédits de paiements	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027 et suivant</b>
	463,68	84 012,00	38 961,59	60 000,00	178 500,00	1 000 000,00	5 208 062,73

Réaménagement du square Gabolde et de ses abords :

L'AP/CP est inchangée.

Autorisation de programme	1 050 000,00			
Crédits de paiements	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	840,00	0,00	289 798,65	759 361,35

Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre :

L'AP/CP est créée. Le coût de l'opération est estimé à 2 650 000 €.

Autorisation de programme	2 650 000,00				
Crédits de paiements	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	2 700,00	202 500,00	200 000,00	1 400 000,00	844 800,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-006122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Restauration de l'Église Notre Dame des Grâces :  
L'AP/CP est créée. Le coût de l'opération est estimé à 1 320 000 €.

Autorisation de programme	1 320 000,00			
Crédits de paiements	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
	834,11	150 000,00	440 000,00	729 165,89

Ainsi, la somme des crédits de paiements pour 2024 s'élève à 1 944 406,95 €.

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 13 décembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-006122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation